



Licence 2023-2024 (pour les majeurs)

NOUVELLE ADHESION RENOUELEMENT MUTATION

Nom :	Prénom :	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	Nationalité :	
Lieu de naissance :	Pays de naissance :	
Adresse :		
Code Postal / ville :		
Tel portable :	Mail (obligatoire, écrire en majuscule) .A signaler en cas de changement	
Tel fixe :		
Profession	Nom et Tel d'une personne à prévenir en cas de problème	

Certificat médical de non contre-indication à la **PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION (daté de moins de 6 mois)**
ou

Questionnaire santé rempli en ligne sur athle.fr/acteur (seulement si certificat médical fourni en 2022 ou 2023, mail envoyé par la FFA)

AUTORISATION

Je soussigné(e).....autorise :

- les entraîneurs ou dirigeants à prendre toutes les initiatives nécessaires lors des entraînements ou en compétitions en cas de problème médical (hospitalisation, appel médecin)
- les entraîneurs ou dirigeants à me prendre en photo pour diffusion sur le site du club, des affiches, ou expos,...
- donne mon accord pour la réalisation de tests sanguins de contrôle anti dopage

Vous pouvez nous aider au fonctionnement du club.

Notre association ne peut fonctionner que grâce aux bénévoles. La participation de chacun et chacune d'entre nous, ne serait-ce qu'une seule fois dans la saison, nous permettra d'organiser aux mieux les actions que nous mettons en place tout au long de la saison.

- . Participer ponctuellement aux activités du Club
- . Être jury lors d'une compétition (il n'est pas nécessaire d'être « juge officiel » lors d'une compétition « jeunes »)
- . Faire des crêpes pour une compétition
- . Tenir une buvette

Nos organisations :

En hiver : cross d'Amiens Métropole, trail de Saint-Fuscien, meeting régional de hauteur, 4 ou 5 compétitions ou championnats en salle
En été : meeting national d'Amiens Métropole, 5 ou 6 compétitions sur piste

Je souhaite être informé et aider le club : oui non

Si oui, je donne mon n° de téléphone et ou mon courriel

Lorsque vous ne participez pas à un évènement en tant qu'athlète votre aide sur le terrain serait très appréciée, Merci.

Rejoins- nous sur FACEBOOK [amiens uc athlétisme](https://www.facebook.com/amiensucathlétisme) et INSTAGRAM : [amiensuc_athlétisme](https://www.instagram.com/amiensuc_athlétisme)

Règlement intérieur :

Article 1 : Les adhérents acceptent implicitement le présent règlement dès lors qu'ils se sont acquittés de leur cotisation

Article 2 : Entrée dans le stade

Le stade est désormais fermé au public.

Chaque athlète aura un badge qui lui sera remis dès réception de son dossier d'inscription complet. **Une caution de 30€** est demandée en cas de perte ou de vol de badge. Le badge pourra être désactivé pour les athlètes fraudeurs prêtant leur badge à une personne extérieure non licenciée à l'AUC ne s'étant pas mis en conformité avec le club pour rejoindre un groupe d'entraînement y compris pour les personnes pouvant être considérées comme « public ».

Article 3 : Seules les personnes **licenciées** peuvent utiliser les installations ;

Les éventuels accompagnateurs (parents, enfants, frères, sœurs, amis...) exceptionnellement autorisés à entrer sur le stade (halle et piste) ne sont pas autorisés à utiliser les infrastructures (halle et piste).

Il est donc interdit par exemple de monter sur les tapis de perche et de hauteur, d'accéder à la salle de musculation, de participer à vos entraînements (la seule exception = 2 premières séances pour essai.)

Les accompagnateurs sont donc priés, s'ils assistent à l'entraînement, de monter sur la mezzanine (halle) et de se tenir derrière la main courante ou dans les tribunes (piste).

Le club et le Président déclinent toute responsabilité en cas de problème.

Article 4: La halle, tout comme le stade et les vestiaires doivent rester en état de propreté correct. Pour chaque entraînement, prévoir des chaussures « intérieur » et chaussures « extérieur ».

Chaque athlète devra récupérer ses affaires à la fin de l'entraînement. Pour éviter les pertes et les vols, marquer toutes vos tenues et équipements. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Chaque athlète devra jeter ses débris et bouteilles dans les poubelles avant de partir.

Article 5 : Utilisation du matériel :

- Tout matériel utilisé doit être respecté et rangé après la séance.
- La salle de musculation doit être rangée après chaque utilisation et les charges retirées des appareils...
- Par mesure d'hygiène vous devez protéger les appareils de musculation avec une serviette personnelle.
- Tout matériel endommagé doit être signalé à l'entraîneur et au secrétariat dans les plus brefs délais.
- Les tapis de perche et de hauteur sont exclusivement réservés pour les sauts... interdiction de les utiliser pour la PPG, ... ou pour s'y allonger !
- Tout athlète surpris à détériorer volontairement ou à ne pas ranger le matériel, pourra être sanctionné par le Comité Directeur.

Article 6 : Les compétitions

- Lors de compétitions sur nos structures (halle ou stade) les entraînements ne sont pas autorisés.
- Tout athlète devra porter son maillot de club aux compétitions, championnats, **meetings surtout lorsque le club organise.**
- Rappel : pour récupérer sa caution il faut participer à au moins 3 compétitions dans la saison.
- Les compétitions organisées sur nos installations doivent être privilégiées pour éviter les coûts engendrés par les engagements et déplacements. Pour rappel le club peut prendre en charge quelques meetings, les frais au-delà sont à la charge par l'athlète.
- Tout athlète n'honorant sa participation à une compétition où il s'est fait engager devra payer la pénalité pour non-participation.

Article 6 : application de ce règlement.

Tout dirigeant ou entraîneur est tenu de faire appliquer l'ensemble de ces dispositions.

Tout dirigeant ou entraîneur peut intervenir auprès des adhérents si ce règlement n'est pas suivi

Nom-Prénom :

Reconnais avoir pris connaissance de ce règlement

Date et signature